

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

112400
112400

Déclaration de Maladie : № S19-0000366

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5346 Société : R.A.M

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : MOULATIF MOSTAFA Date de naissance : 16-02-62

Adresse : Méme

Tél : 06 67 86 39 59 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Mohammed Adib Choukaili
OPHTALMOLOGISTE
336, Bd. Comandant Driss El Harti
Cité DJEMAA - Casablanca
Tél : 05 22 37 68 68

Cachet du médecin :

Date de consultation : 13/12/2022

Nom et prénom du malade : M. DAAFAOUI Rachid Age : 53

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : nic de mft

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 13/12/2022

Signature de l'adhérent(e) : clb

H. HAKANI

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/12/22	C2 + C6		320,00	<p>Dr. Mohammed Adib Choukaïli OPHTALMOLOGISTE 336, Bd. Commandant Driss El Harti Cité DJEMAA - Casablanca tél : 05 22 37 68 68</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	13/12/22	53,40

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
	13/12/22					45,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient													
				Coefficient DES TRAVAUX												
				MONTANTS DES SOINS												
				DÉBUT D'EXECUTION												
				FIN D'EXECUTION												
O.D.F PROTHESES DENTAIRES																
<p>DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE</p> <table border="0"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> </table>				H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	B	00000000	00000000		35533411	11433553	COEFFICIENT DES TRAVAUX
H	25533412	21433552														
D	00000000	00000000														
B	00000000	00000000														
	35533411	11433553														
<p>(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>				MONTANTS DES SOINS												
				DATE DU DEVIS												
				DATE DE L'EXECUTION												

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Mohammed Adib CHOUKAILI

Spécialiste des maladies et chirurgie des yeux
Ex ophtalmologiste des hôpitaux de spécialité
de Casablanca.

CHU Averroès Hôpital 20 Août 53
Hôpital Moulay Youssef (Soufi)
Hôpital Sidi Othmane
Hôpital Bouafi (My Hassan)
Membre de la société française
d'ophtalmologie (Paris)

Microchirurgie de la cataracte (Phaco-émulsification)
Strabisme - Rétine - Chirurgie de la Myopie - Angiographie
Laser - Echographie - Lentilles de contact.



عيادة أديب الشقيلي

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون
طبيب العيون سابقًا بمستشفيات الإختصاصات بالدار البيضاء
المركز الصحي الجامعي ابن رشد مستشفى 20 غشت 53
مستشفى مولاي يوسف (الصويرة)
مستشفى سيدى عثمان
مستشفى محمد بوادي (مولاي الحسن)
عضو الجمعية الفرنسية لأمراض وجراحة العيون بباريس

طب العين، داء العينين بالسكرى وارتفاع الضغط (المياه الزرقاء)
أمراض الشبكية وجراحة العيون بالأمواج فوق الصوتية
جراحة تصحيح النظر بالليزر - العدسات اللاصقة

Casablanca, le : 13/12/2022

M. DAAFAOUI, Reclame

Lunette pour vision de loin (votre progrès +
Astigmatisme)

OS = +0,50 (+0,25 +120°)

OS = +0,25 (+0,25 +5°)

Addition pour vision de près

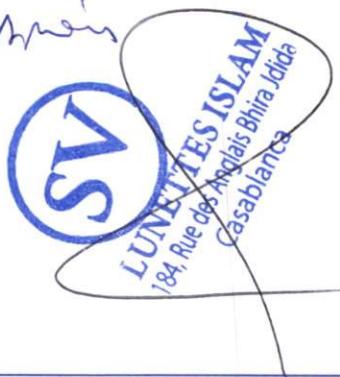
OS = +2,25

€240



53,40

Dr. Mohammed Adib Choukaili
OPHTHALMOLOGISTE
336, Bd. Commandant Driss El Harti
Cité DJEMAA - Casablanca
Tél : 05 22 37 68 68





نظارات اسلام

LUNETTES ISLAM

184, Rue des Anglais Bhira JADIDA
Casablanca

RC Casa 264242 - Patente : 30011275

ICE : 00547430000120

Facture

0003691

Casablanca, le

13/12/22

M. A. A. F. A. O. U. I. R. A. C. H. I. D. F. Doit

Monture des Verres	Vision de loi	Vision de Prés	Doubles foyers	Varilux
O RMA Antipluie Blag p H 050 Gms	OD OG	OD OG	OD OG	OD L. S. J. OG L. S. J.
Monture	Métal	Plastique		
V.L. : - OD	(120, + 0, 25) + 0, 25			100, -
- OG	(5, + 0, 25) + 0, 25			125, -
V.L. : - OD				125, -
- OG				125, -
ADD. / O.D. : + 2, 25				
TOTAL				450, -

LUNETTES ISLAM
184, Rue des Anglais Bhira Jdida
Casablanca

Arrêtée la présente facture à la somme de

quatre mille

quatre cent cinquante